



Rosières
près Troyes

La Maison des Jeunes Caillotins

Rapport d'Orientation Budgetaire 2026

**Mairie de
Rosières-près-Troyes**

CONSEIL MUNICIPAL

DU 02 MARS 2026

INTRODUCTION : LE CADRE JURIDIQUE

PARTIE 1 : LES ELEMENTS DE CONTEXTE

1.	L'ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE	4
1.1	Une croissance mondiale molle.....	4
1.2	Et une économie française en demi-teinte.....	4
1.3	Un déficit public élevé	7
2.	LA LOI DE FINANCES POUR 2026	9
2.1	Dilico : une ponction de 740 millions d'euros	9
2.2	Une DGF ni baissée, ni revalorisée	9
2.3	Le fonds vert toujours en baisse	10
2.4	CNFPT : la formation des agents ponctionnée	10
2.5	Une prime régaliennne de 500 €	10
2.6	Logement, FRR, assurances	10

PARTIE 2 : UNE CONSTRUCTION BUDGETAIRE PRUDENTE

1^{ère} SOUS-PARTIE : En section de fonctionnement

1.	L'EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	11
1.1	Fiscalité : Les impôts et taxes	13
1.2	Fiscalité : Les droits de mutation (DMTO)	14
1.3	Fiscalité : L'Attribution de compensation et autres taxes	14
1.4	Dotations et Participations : DGF et CAF	16
1.4.1	<i>Dotation globale de fonctionnement</i>	16
1.4.2	<i>Participations</i>	17
1.5	Recettes des services	17
1.6	Autres produits de gestion courante.....	17
2.	L'EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	19
2.1	Les charges à caractère général.....	21
2.2	Les charges de personnel	22
2.3	Les autres dépenses de fonctionnement	23
2.3.1	<i>Chapitre 65 : autres charges de gestion courante</i>	23
2.3.2	<i>Chapitre 66 : charges financières</i>	24

2^{ème} SOUS-PARTIE : En section d'investissement

1.	L'EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT :	26
1.1	Le FCTVA.....	28
1.2	La Taxe d'aménagement :	28
2.	L'EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	29
2.1	Le remboursement en capital des emprunts.....	30
2.2	Les investissements prévisionnels pour 2026	30

3^{ème} SOUS-PARTIE : L'analyse financière

1.	DYNAMIQUE DU FONCTIONNEMENT : UN EFFET CISEAUX MAITRISE	36
2.	ANALYSE DE L'EPARGNE ET DE L'AUTOFINANCEMENT	37
2.1	Épargne brute (CAF brute)	37
2.2	Epargne nette (ou CAF nette ou Épargne disponible)	38
3.	STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE	39
3.1	Etat de la dette au 01/01/2026	39
3.2	Dettes réparties par organisme prêteur au 01/01/2026	40

CONCLUSION

LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB) ET LE RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) - LE CADRE JURIDIQUE -

Bien que la situation financière de la commune soit saine, et malgré la réalisation d'un programme d'investissement conséquent ces dernières années, les mesures nationales décidées par l'Etat pour rééquilibrer les comptes des caisses de retraite et combler le déficit public peuvent impacter les marges de manœuvres financières de la ville.

Dans un contexte de forte incertitude, la préparation du budget communal 2026 a été guidée par la prudence, avec la volonté d'optimiser l'allocation de nos ressources. Le projet de budget pour 2026 permet de préserver les grands équilibres financiers, synonymes d'une saine gestion et de marges de manœuvre maintenues pour le financement des investissements, tout en assurant le maintien de la qualité des services proposés aux caillotins.

L'évolution des dépenses de fonctionnement se veut contenue afin de préserver les marges de manœuvre nécessaires au financement des opérations d'investissements à venir dans le cadre d'un nouveau mandat.

Le projet de budget de fonctionnement pour 2026 affiche une évolution modérée par rapport au BP 2025.

Des incertitudes demeurent sur le niveau de recettes attendues, en particulier des dotations de l'Etat et des recettes fiscales, même si la dynamique des bases, déterminante dans le calcul du produit de la taxe foncière, est estimée autour des +0.8%. Certains éléments favorables viennent conforter les recettes communales (FPIC, évolution attendue de la DSU...), alors que d'autres facteurs plus défavorables (baisse des dotations et subventions, hausse de certains postes de dépenses : charges salariales, assurance, coût des denrées alimentaires...) pèsent sur les dépenses communales.

Le projet de budget d'investissement traduit à la fois la fin des opérations d'ampleur du mandat et la volonté d'investir en faveur de nos équipements et services à destination des caillotins afin de garantir la pérennité, sans obérer les choix à venir à l'issue des élections municipales du printemps prochain.

Les orientations nationales, découlant de la loi de finances pour 2026, sont susceptibles d'avoir un impact sur la situation financière de notre collectivité en contraignant nos marges de manœuvres en raison notamment d'une évolution incertaine des dotations de l'Etat.

C'est dans ce cadre qu'est proposé le présent rapport.

1ère PARTIE :

LES ELEMENTS DE CONTEXTE

1 L'ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE

1.1 Une croissance mondiale molle

Après le rebond marqué de l'activité en 2021 et 2022, la croissance mondiale a progressivement ralenti sous l'effet du resserrement monétaire et du maintien de prix énergétiques élevés.

La croissance mondiale, qui s'élevait à 3 % en 2024, devrait ralentir à 2,9 % en 2025 et 2,8 % 2026, un niveau inférieur à la moyenne observée avant la crise sanitaire.

Les trajectoires régionales demeurent contrastées : l'Allemagne reste pénalisée par la hausse des coûts de l'énergie et par les tensions industrielles, tandis que l'Espagne bénéficie encore du dynamisme de son secteur touristique et de l'apport des fonds européens.

Hors zone euro, les États-Unis voient leur croissance ralentir fortement (de 2,8 % en 2024 à 1,8 % en 2025), tandis que la Chine et l'Inde demeurent des moteurs, bien que la croissance chinoise s'essouffle (4,3 % attendus en 2026, contre 5,4 % en 2023).

À ces fragilités conjoncturelles s'ajoute une instabilité accrue des échanges internationaux. La hausse des tarifs douaniers et les tensions commerciales pèsent sur le commerce mondial : l'Organisation mondiale du commerce (OMC) n'anticipe qu'une croissance des échanges de 0,9 % en 2025, avant un léger rebond à 1,8 % en 2026.

1.2 Et une économie française en demi-teinte

Dans ce contexte international marqué par un ralentissement général et des tensions commerciales, l'économie française affiche un rythme de progression limité. Selon la Banque de France, le produit intérieur brut progresserait de +0,7% en 2025 et de +1 % en 2026.

Le taux de chômage (7,5 % au 2ème trimestre) reste bas au regard de l'historique des quatre dernières décennies, proche de son point bas de 2007.

Par ailleurs, l'inflation est faible (+ 0,9 % sur un an en août, un chiffre très inférieur à celui observé en zone euro en raison de la baisse des prix de l'électricité en février dernier). Enfin, même si les échanges de biens restent très déficitaires, le solde courant n'est pas très éloigné de l'équilibre (- 13,6 Md€ sur 12 mois en juillet, soit environ 0,5 % du PIB), l'excédent sur les échanges de services, en particulier sur les flux touristiques, compensant un déficit sur les biens.

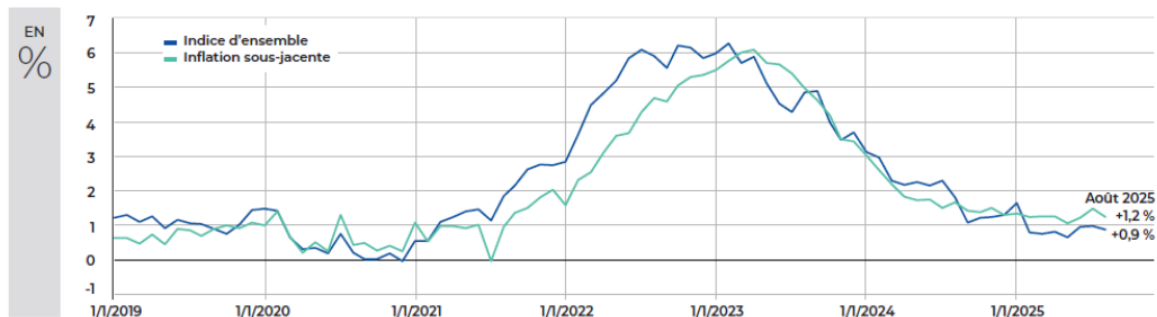
Pourtant, l'incertitude politique inquiète tant les investisseurs qui achètent de la dette française que les agents économiques résidents. Du côté des ménages, le taux d'épargne est toujours très élevé (18,9 % au 2ème trimestre contre 15 % fin 2019 avant la crise Covid). Du côté des entreprises, la prudence prédomine également. Leurs investissements sont en recul de 1,5 % sur un an au 2ème trimestre et les créations nettes d'emploi sont quasiment nulles sur un an malgré un petit ressaut au 2ème trimestre. Les enquêtes réalisées auprès des PME mettent en avant un certain attentisme, à la fois du côté des embauches mais aussi en matière d'investissement.

Évolution en %	2024	2025	2026	2027
Croissance du PIB réel	1,1	0,7	0,9	1,1
Taux de variation des prix à la consommation (IPCH)	2,3	1,0	1,3	1,8
Taux de chômage (BIT, France entière, fin d'année)	7,4	7,5	7,6	7,4

Source : Banque de France, 15 septembre 2025.

Inflation mesurée sur un an

© La Banque Postale



Source : LSEG Datastream.

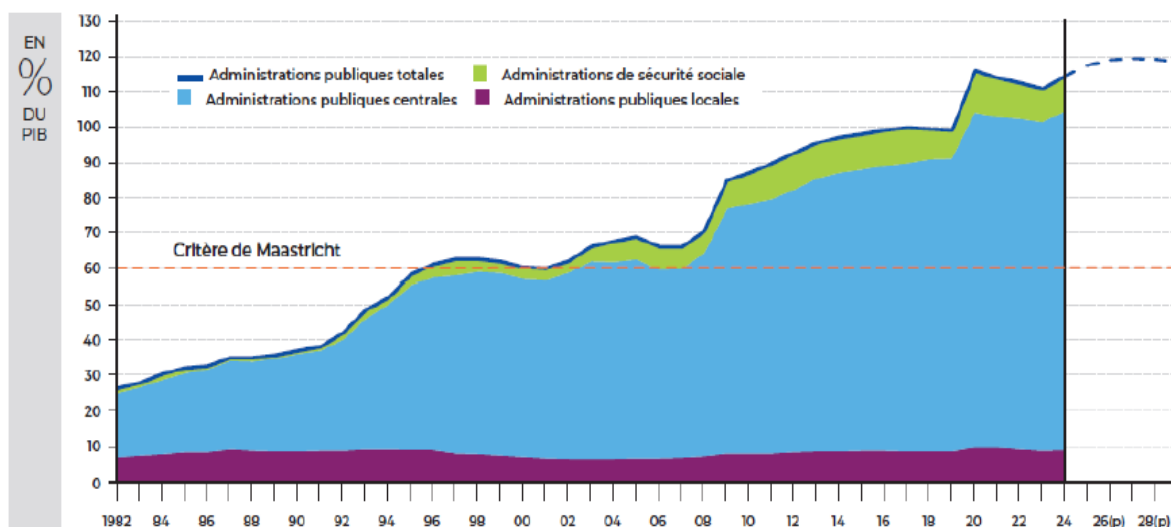
En 2024, les collectivités locales ont confirmé la croissance continue de l'investissement observée depuis 2021. Ces niveaux historiques ont été financés à 29 % par une épargne nette en repli, conséquence d'un effet de ciseaux particulièrement marqué (plus d'1 point d'écart entre la croissance des dépenses de fonctionnement et celle des recettes).

L'inflation, pourtant en ralentissement en 2024, a continué à produire avec décalage ses effets en raison de la structure des dépenses des collectivités (impact sur la revalorisation des salaires, délais d'ajustement des contrats de prestations ou des versements à des partenaires). Les recettes ont quant à elles, cumulé ralentissement des dotations et des recettes fiscales.

Le financement a surtout été complété par un important recours à l'emprunt qui a atteint près de 27 milliards d'euros et a représenté 34 % du financement des investissements en 2024. Le prélèvement sur la trésorerie a également été soutenu à hauteur de 3 milliards d'euros, reparté quasiment pour moitié entre le bloc communal et les départements.

La dette des administrations publiques

© La Banque Postale



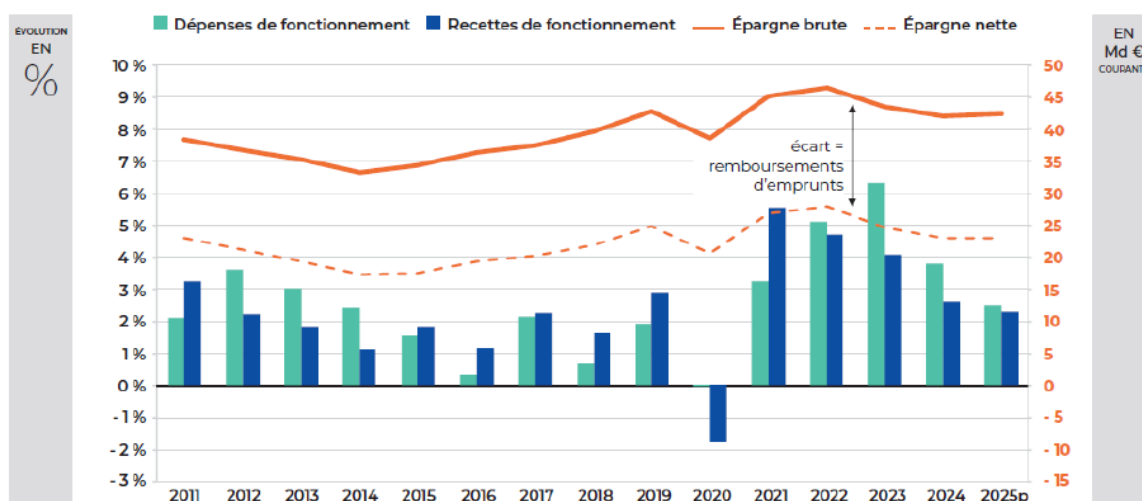
Source : Insee (Comptes nationaux Base 2020) jusqu'en 2024 puis prévisions du Gouvernement (avril 2025).

En 2025, l'investissement poursuivra sa hausse de fin de mandat mais uniquement au sein du bloc communal, les départements et les régions diminuant leurs efforts compte tenu de leurs contraintes financières.

L'épargne nette financera, comme en 2024, 29 % de l'investissement. Elle sera en légère hausse, principalement sous l'effet de la reprise des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et de la maîtrise des charges à caractère général qui, après plusieurs années de croissance soutenue, devraient accuser un très fort ralentissement voire une légère baisse selon les niveaux.

Les autres recettes fiscales seront atones (gel des fractions de TVA, revalorisation faible des bases) et seront pour la première année ponctionnées au titre du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (DILICO). Le besoin de financement restera à un niveau important, assez classique en année préélectorale (- 10 milliards d'euros, soit environ 0,3 point de PIB), et sera comblé par un recours à l'emprunt encore fort (près de 28 milliards d'euros) et un prélèvement sur la trésorerie du bloc communal.

Les composantes de l'évolution de l'épargne brute des collectivités locales © La Banque Postale



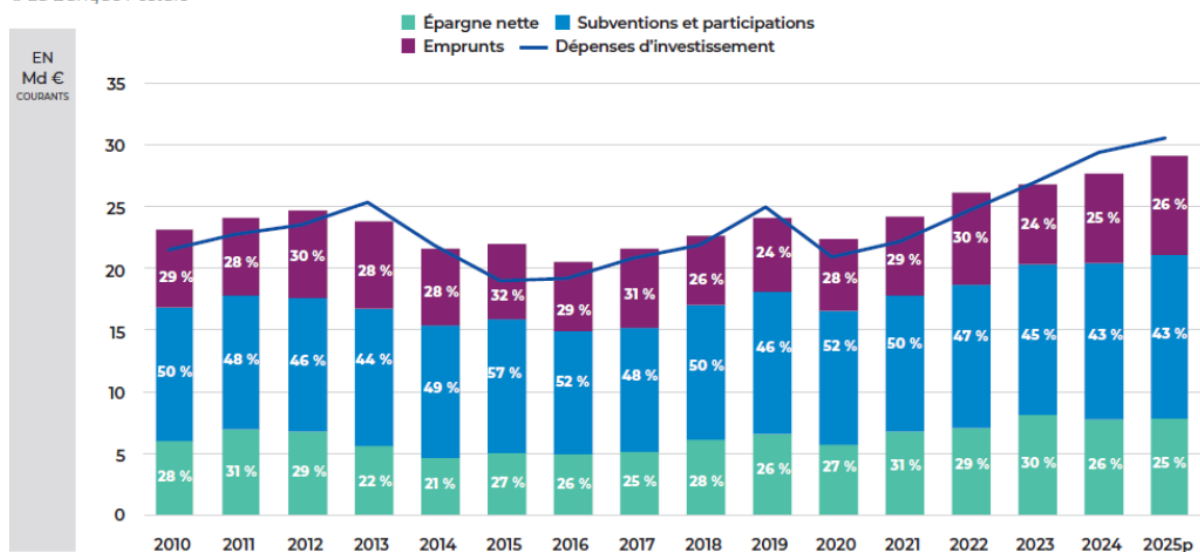
Source : Balances comptables DGFiP, prévisions La Banque Postale.

En 2025, les dépenses de fonctionnement des communes ralentiraient, en particulier du fait de la maîtrise des charges à caractère général qui bénéficieraient de la décélération des prix. Mais du côté des recettes de fonctionnement, une progression moins marquée serait également constatée, tant du côté des recettes fiscales que des autres recettes (ralentissement voire baisse des dotations et participations).

Au global, l'épargne brute des communes serait donc de nouveau orientée à la baisse, bien que dans une moindre mesure par rapport à l'an dernier. Les dépenses d'investissement enregistreraient une hausse de 4,2 %, deux fois moins forte qu'en 2024, soutenue par les ressources externes et le recours à l'endettement : par rapport à l'an dernier, le flux net de dette pourrait doubler, pour atteindre un niveau proche de 2 milliards d'euros. Les communes auraient sans doute également recours à un prélèvement sur leur fonds de roulement à hauteur de 1,5 milliard d'euros, montant proche du niveau de 2024.

Financement des investissements des communes

© La Banque Postale



Source : Balances comptables DGFiP (budgets principaux), prévisions La Banque Postale. Lorsque l'ensemble des financements est supérieur à 100 %, il y a un abondement du fonds de roulement, quand il est inférieur (comme en 2024), il y a un prélèvement sur le fonds de roulement.

1.3 Un déficit public élevé

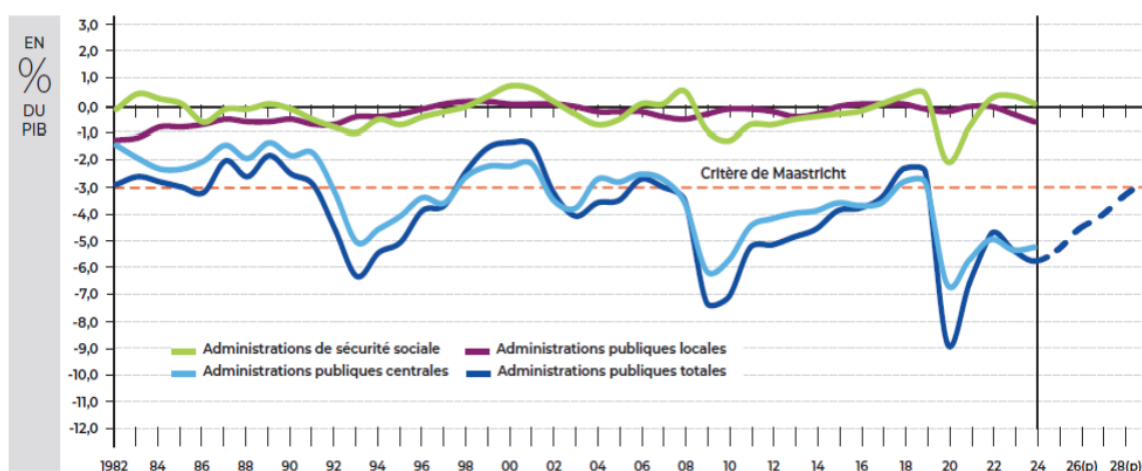
Malgré une amélioration conjoncturelle, les finances publiques françaises demeurent fortement contraintes. Le déficit public était d'environ 5,4 % du PIB en 2024, tandis que la dette publique dépassait les 3 300 Milliards d'euros, soit près de 117,9 % du PIB, limitant les marges de manœuvre de l'Etat.

En 2025, la dette publique est passée à 3 482 Milliards d'euros.

La trajectoire présentée dans le cadre du Projet de loi de Finances 2026 prévoit un déficit public ramené à 4,7 % du PIB en 2026, avec un retour sous le seuil de 3 % repoussé à l'horizon 2029. Ce redressement repose sur un effort d'ajustement significatif, mobilisant l'ensemble des administrations publiques.

Le déficit des administrations publiques

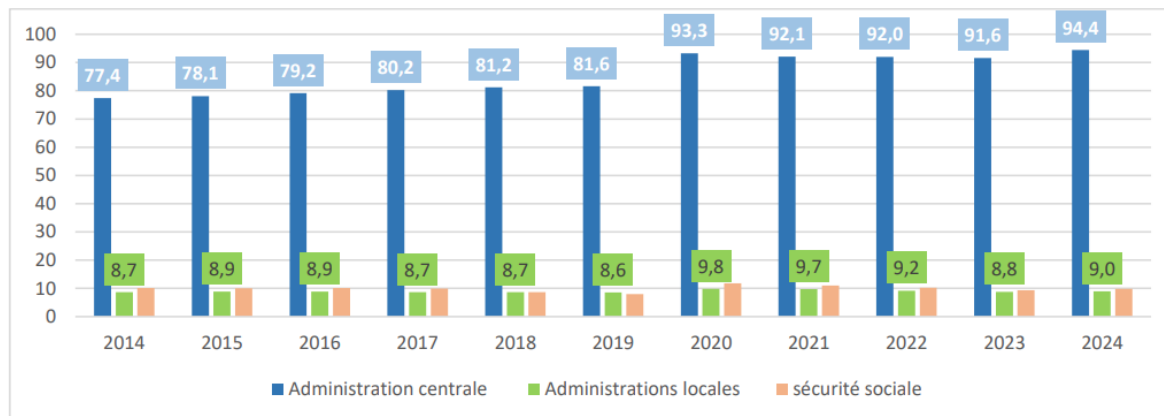
© La Banque Postale



Source : Insee (Comptes nationaux Base 2020) jusqu'en 2024 puis prévisions du Gouvernement (avril 2025).

Le ratio de dette publique en point de PIB augmente donc à 113,2 %, après 109,8 % fin 2023.

On note toutefois que si la dette de l'Etat progresse, la dette des collectivités en pourcentage du PIB reste stable depuis les lois de décentralisation de 1982-1983. Le niveau d'endettement du secteur public local s'est toujours situé à un niveau proche de 10 % alors que l'Etat dépasse depuis la crise sanitaire de 2020 les 90 %.



La loi de finances pour 2026 a pour objectif de réduire le déficit public de 5% du PIB (contre 5,4% en 2025).

Le déficit de l'Etat est ainsi chiffré à 134, 6 milliards d'euros (contre 131,6 Md'€ en 2025). La part de la dette publique atteindrait plus de 118% du PIB (contre 116 % en 2025).

Le texte ambitionne de redresser les comptes publics par :

- Des hausses de recettes fiscales, en particulier par un effort supplémentaire des contribuables les plus aisés et par la suppression de plusieurs niches fiscales,
- Une baisse des dépenses de l'Etat, hors Défense nationale.

2 LA LOI DE FINANCES 2026 : UNE CONTRIBUTION AU REDRESSEMENT

Après des semaines de débats parlementaires et l'engagement de la responsabilité du gouvernement, le Parlement a définitivement adopté le 02 février dernier, le projet de loi de finances (PLF) pour 2026.

Un marathon budgétaire marqué notamment par l'impossibilité pour les députés de s'accorder sur le financement des collectivités en 2026 ayant conduit le gouvernement à recourir à l'article 49.3 de la Constitution.

Si la loi de finances pour 2026 est moins dure que ce qui était annoncé initialement, les communes, EPCI, départements et régions devront **tout de même endurer une ponction d'environ 2 milliards d'euros sur leurs recettes**, d'après les éléments du gouvernement. Presque autant que l'an passé, mais moins que l'effort initialement demandé par le gouvernement qui était de 4,6 milliards d'euros.

2.1 Dilico : une ponction de 740 millions d'euros

La loi de finances pour 2026 renouvelle le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales, appelé DILICO, à hauteur de 740 millions d'euros.

Ce dispositif d'épargne forcée, dont les communes sont exonérées, cible un certain nombre de collectivités en ponctionnant les recettes des régions de 350 millions d'euros, des intercommunalités de 250 millions d'euros et départements de 140 millions d'euros. Comme en 2025, la somme ainsi prélevée devra être reversée à hauteur de 90 % aux collectivités contributives, par tiers, pendant trois ans. Les 10 % restants alimenteront des fonds de péréquation horizontaux.

La ponction sur les collectivités aura bien évidemment des conséquences sur le bloc communal et les projets d'investissement à venir.

2.2 Une DGF ni baissée ni revalorisée

Pour ce qui est de la DGF, celle-ci ne sera finalement ni revalorisée ni réduite. Le gouvernement a décidé de la maintenir au même niveau que l'an passé, à savoir 27,4 milliards d'euros. Une non-indexation de la DGF qui devrait provoquer « *une baisse de cette dotation dans plus de la moitié des communes.* »

En parallèle, les dotations de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) progresseront respectivement de 140 et 150 millions d'euros. Cependant, l'enveloppe totale de la DGF étant gelée, les hausses de la DSU et de la DSR seront intégralement financées à l'intérieur de la dotation globale de fonctionnement.

On peut également noter que la dotation de soutien à l'investissement local (Dsil), la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation politique de la ville (DPV) ne fusionneront pas dans un nouveau fonds d'investissement pour les territoires (FIT), comme l'avait imaginé l'exécutif à l'origine. La diminution de 200 millions d'euros de la Dsil prévue au PLF initial semble toutefois maintenue.

2.3 Le Fonds vert toujours en baisse

Sur le front de la transition écologique, le Fonds vert paie encore un lourd tribut au redressement des comptes publics puisque son budget passe de 1,15 milliard d'euros en 2025 à près de 840 millions en 2026. Une baisse moins forte que prévu, mais qui vient après avoir déjà été divisée par deux en 2025 (passant alors de 2,5 milliards d'euros en 2024 à 1,15 milliard d'euros).

2.4 CNFPT : la formation des agents ponctionnée

Autre ponction, celle de plusieurs millions d'euros sur la contribution que les employeurs territoriaux versent au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), pour la formation des agents. Financé par une cotisation des collectivités correspondant à 0,9 % de leur masse salariale, le CNFPT voit désormais cette enveloppe plafonnée à 397 millions d'euros, le reste revenant à l'État.

Ce dernier devrait donc récupérer la bagatelle d'au moins 16 millions d'euros payés par les collectivités pour la formation des agents afin de contribuer à combler son déficit. La note pourrait même s'élever à quelque 40 millions d'euros si l'on inclut le budget formation des sapeurs-pompiers.

2.5 Une « prime régaliennne » de 500 euros

Du côté des maires, la « *prime régaliennne* » de 500 euros net par an verra bien le jour. Cette prime vise à compenser le temps passé par ces derniers à agir en tant qu'agents de l'État.

2.6 Logement, FRR, assurance...

Concernant le logement, le budget prévoit la fusion de la taxe sur les logements vacants (TLV) en zone tendue et la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) en zone non tendue, afin de simplifier la fiscalité applicable aux logements vacants.

Ce dispositif prévoit que les communes puissent augmenter cette taxe jusqu'à deux fois plus que le taux d'imposition actuel, le but étant de faire revenir sur le marché locatif des logements inutilisés depuis plusieurs années.

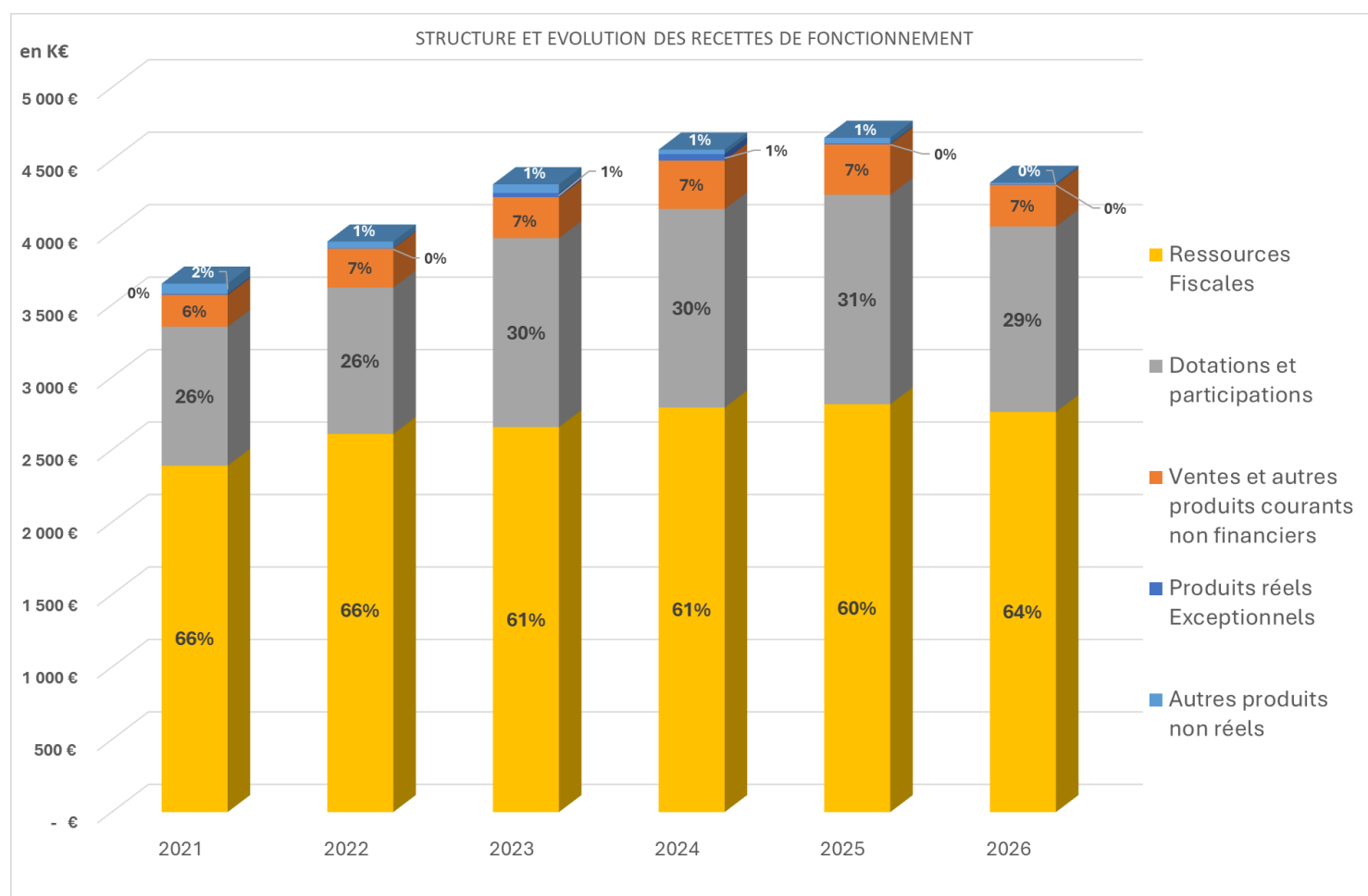
Parmi toutes les mesures inscrites dans le budget, on peut aussi noter la création d'un régime d'assurance pour les collectivités en cas de dommages résultant d'émeutes et un fonds de mutualisation pour les indemniser, mais aussi la prolongation du maintien des anciennes communes ZRR (non éligibles au dispositif FRR) dans ce zonage jusqu'au 31 décembre 2029, et non plus jusqu'en 2027, ou encore la suppression de 4 000 postes d'enseignants pour la rentrée 2026.

2^{ème} PARTIE : UNE CONSTRUCTION BUDGÉTAIRE PRUDENTE

1^{ÈRE} SOUS-PARTIE : EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 L'ÉVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Composition et évolution des recettes de fonctionnement de la commune



Il convient de préciser que les données relatives à l'exercice 2025 sont provisoires, la trésorerie n'ayant pas encore confirmé leur concordance. Par ailleurs, les chiffres de l'exercice 2026 reposent uniquement sur des estimations prévisionnelles, dans l'attente des notifications de nos différents partenaires financiers.

Evolution des recettes de fonctionnement courant 2021 à 2026

	2021	2022	Taux d'évolution 2021-2022	2023	2024	Taux d'évolution 2023-2024	2025*	2026**	Taux d'évolution 2025-2026
Revenus de gestion courante (Chap.70)	209 120,16	231 942,56	+ 10,91%	259 875,86	271 038,46	+ 4,30%	285 388,25	261 900	-8,23%
Impôts et taxes (Chap. 73)	592 058,80	620 814,00	+ 4,86%	468 516,00	532 887,00	+ 13,74%	579 735,00	578 080	-0,29%
Fiscalité locale (Chap. 731)	1 798 429,23	1 988 969,59	+ 10,59%	2 188 419,45	2 258 508,91	+ 3,20%	2 234 790,53	2 183 000	-2,32%
Dotations et participations (Chap.74)	958 634,51	1 009 506,55	+ 5,31%	1 303 688,69	1 369 962,83	+ 5,08%	1 445 547,11	1 279 825	-11,46%
<i>dont DGF</i>	<i>652 148,00</i>	<i>681 827,00</i>	<i>+ 4,55%</i>	<i>878 306,00</i>	<i>940 018,00</i>	<i>+ 7,03%</i>	<i>974 731,00</i>	<i>974 731</i>	<i>0,00%</i>
Autres produits de gestion courante (Chap.75)	10 298,28	36 572,40	+ 255,13%	23 195,06	62 875,45	+ 171,07%	61 754,64	25 305	-59,02%
Autres produits de gestion courante (Chap.76)	1,95	1,95	0,00%	2,70	4,50	+ 66,67%	4,05	2	-50,62%
Produits exceptionnels (Chap.77)	7 339,10	2 800,00	-61,85%	27 909,00	45 111,00	+ 61,64%	6 250,00	3 250	-48,00%
TOTAL GENERAL	3 575 882,03	3 890 607,05	+ 8,80%	4 271 606,76	4 540 388,15	+ 6,29%	4 613 469,58	4 331 362,00	-6,11%

* CFU non édité au jour du DOB

** Estimations susceptibles d'évoluer

1.1 FISCALITE : Les impôts et taxes

Les impôts et taxes constituent le **principal poste de revenus de notre commune**.

Pour rappel, les taux communaux n'ont pas augmenté depuis 2009.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026*
Taxe foncière batie						
Base	4 356 350	4 560 300	4 944 848	5 114 454	5 217 095	5 258 832
Taux	41,19%	41,19%	41,19%	41,19%	41,19%	41,19%
Produits	1 781 271	1 867 240	2 028 422	2 100 054	2 145 626	2 162 791
Produits avec effet du coefficient correcteur*		1 626 095	1 766 780	1 828 927	1 868 776	1 883 726
Taxe foncière non batie						
Base	50 754	49 177	52 540	58 377	57 780	58 242
Taux	22,29%	22,29%	22,29%	22,29%	22,29%	22,29%
Produits	11 313	10 962	12 192	13 012	12 879	12 982
Taxe d'habitation sur les résidence secondaire						
Base	202 881	119 493	215 063	130 557	95 912	96 679
Taux	18,63%	18,63%	18,63%	18,63%	18,63%	18,63%
Produits	37 862	22 270	40 072	38 286	17 868	18 011
TOTAL DES PRODUITS (en dehors de régularisation minim)	1 830 446	1 659 327	1 819 044	1 880 225	1 899 523	1 914 719

* Le coefficient correcteur est un mécanisme de l'État qui sert à neutraliser les effets de la réforme de la fiscalité locale (suppression de la TH) afin que chaque collectivité ne soit ni gagnante ni perdante au moment du transfert de ressources.

Le taux communal de la taxe foncière est maintenu à 41,19% en 2026. Les hausses constatées ces dernières années résultent exclusivement de la revalorisation nationale des bases établies par les services de l'Etat. Du fait du regain de l'inflation, les taxes foncières avaient mécaniquement augmenté de 7,1% en 2023, puis de 3,9% l'année suivante. En 2025, en lien avec le reflux de l'inflation, la revalorisation a été limitée à + 1,7%.

En 2026, les bases feront l'objet d'une revalorisation de 0,8 %, calculée sur la base de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre 2025.

A cette augmentation des bases au niveau national, s'ajoute une population et des constructions croissantes sur la commune de Rosières depuis plusieurs années.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Evol 21-26
Population totale	4760	4868	4961	5063	5169	5142	+ 8%

L'hypothèse de produit retenue pour servir de base à la préparation budgétaire s'élève à **1 900 000 €** (arrondis à l'inférieur), montant retenu en attente de la notification des bases et de l'actualisation du coefficient correcteur par les services de l'Etat (normalement dans les semaines à venir.)

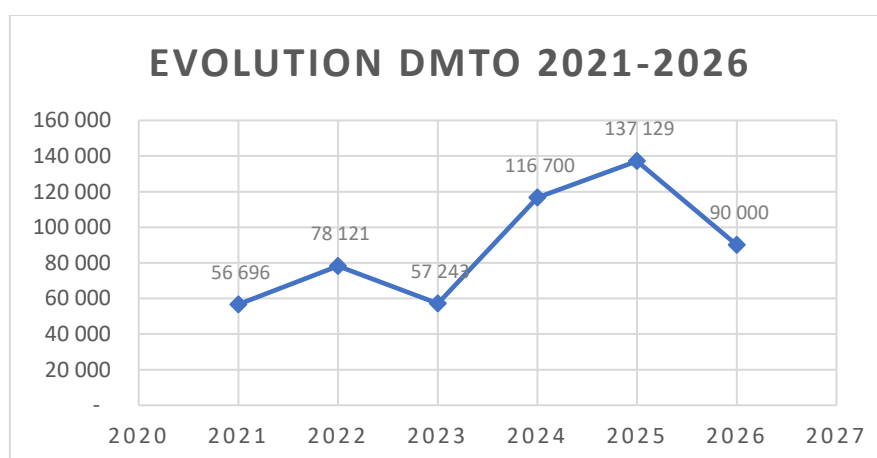
1.2 FISCALITE : Les droits de mutation (DMTO)

Les **droits de mutation à titre onéreux (DMTO)** sont des taxes perçues lors de la vente d'un bien immobilier (maisons, appartements, terrains...).

Ils sont payés par l'acquéreur au moment de l'achat, via le notaire.

- Ces droits sont composés :
- D'une part revenant au département,
- D'une part revenant à la commune,
- Et d'une part revenant à l'État.

Pour les communes, les DMTO constituent une recette fiscale indirecte, liée à l'activité du marché immobilier local.



Les recettes perçues des DMTO étant difficiles à prévoir, il a été inscrit **90 000€** en 2026 (moyenne des 5 années précédentes).

1.3 FISCALITE : L'Attribution de compensation et autres taxes

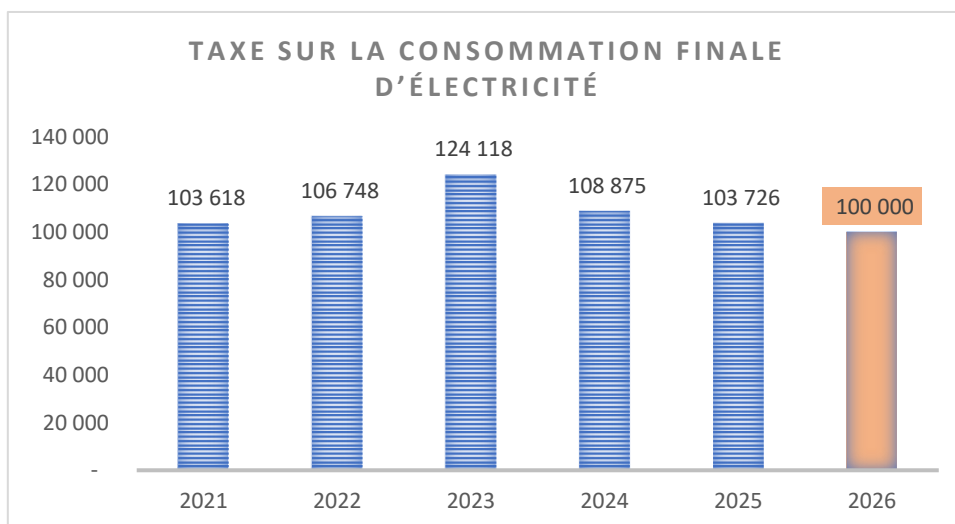
L'attribution de compensation correspond au flux financier entre la commune de Rosières-près-Troyes et Troyes Champagne Métropole, dans le cadre du régime de fiscalité professionnelle unique. Elle vise à garantir la neutralité financière des transferts de compétences et de fiscalité entre la commune et l'intercommunalité. Son montant est déterminé par la différence entre les ressources fiscales transférées à l'EPCI (Troyes Champagne Métropole) et le coût des charges transférées. L'attribution de compensation peut être positive, constituant alors une recette pour la commune, ou négative, constituant une contribution au profit de l'EPCI.

Attribution de compensation		Variation
2021	468 516	=
2022	468 516	=
2023	468 516	=
2024	468 516	=
2025	466 083	-0,52%
2026	466 083	=

Depuis 2025, nous percevons 2 433€ de moins que les années précédentes car il y a eu un transfert de charge de la compétence PLU de la commune vers TCM (PLUI).

Enfin d'autres recettes, viennent également s'ajouter provenant de la fiscalité locale comme :

- La taxe sur la consommation finale d'électricité constitue une ressource fiscale dynamique mais sensible à l'évolution des usages énergétiques et aux réformes nationales. Son produit est estimé à **100 000 €** en 2026, en légère baisse par rapport à 2025, traduisant l'évolution de la consommation électrique sur le territoire et la sobriété énergétique.



- La **Taxe Locale sur la Publicité Extérieure** qui oscille entre 70 000€ et 80 000€ par an, elle est donc estimée à **70 000 €** pour 2026,
- La **taxe sur les pylônes électriques** pour un montant de **12 000 €**

1.4 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS : DGF et CAF

Les dotations et participations perçues par la commune représentent une part significative des recettes de fonctionnement : **environ 1/3 des recettes**.

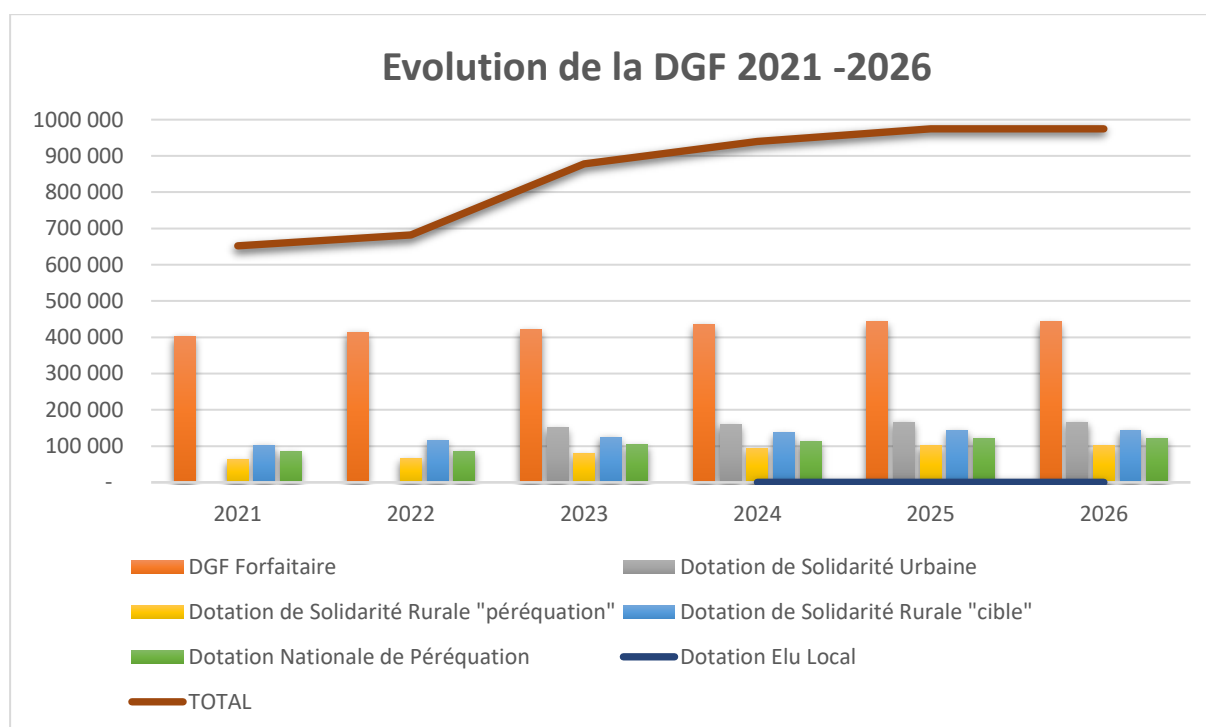
1.4.1 Dotation globale de fonctionnement

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est la principale dotation financière versée chaque année par l'État aux collectivités territoriales.

C'est une recette de fonctionnement essentielle, non affectée, que la collectivité peut utiliser librement pour financer ses dépenses courantes.

Dans le cadre des débats parlementaires relatifs au projet de loi de finances pour 2026, la Dotation Globale de Fonctionnement a été au cœur des discussions portant sur l'effort demandé aux collectivités territoriales. Malgré les interrogations initiales sur son évolution, la DGF est finalement reconduite à périmètre constant, sans ajustement à la hausse ni à la baisse, ce qui traduit une stabilisation de cette ressource dans un contexte budgétaire contraint.

La DGF est actuellement l'une des ressources les plus importantes pour les collectivités. Elle est composée de plusieurs dotations : forfaitaire, dotation solidarité urbaine, Dotation de Solidarité Rurale "péréquation", Dotation de Solidarité Rurale "cible", Dotation Nationale de Péréquation, Dotation Elu Local.



Pour 2026, il est proposé d'inscrire un total de Dotation Globale de Fonctionnement à **940 160€**.

Les chiffres définitifs nous seront transmis fin avril comme chaque année.

1.4.2 Participations

Bien que la Caisse d'Allocations Familiales constitue le levier de financement majeur pour nos activités (secteurs enfance, jeunesse et vacances), ses dotations subissent une tendance à la baisse liée à l'extinction de certains fonds de soutien. Faute de calendrier précis de la part du partenaire, nous optons pour une inscription budgétaire prudente de **84 300 €** en 2026, soit une diminution d'environ 9 % par rapport aux recettes de 2025 (92 490.41€).

S'agissant du FCTVA, les débats budgétaires d'octobre dernier ont de nouveau interrogé l'éligibilité des dépenses d'entretien (voirie, bâtiments), initialement intégrées au dispositif. À l'instar de 2025, les collectivités bénéficient d'un nouveau sursis : le maintien de l'éligibilité de ces dépenses de fonctionnement est confirmé pour l'exercice à venir. Pour 2026, nous estimons ainsi cette recette à **15 000 €**.

1.5 Recettes des services

Ce chapitre comptabilise les recettes directement générées par les services publics rendus à la population (restauration scolaire, accueils de loisirs, club ados, école de musique, etc.).

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Chapitre 70	209 120.16	231 942.56	259 875.86	271 038.46	285 388.25	261 900

Malgré une croissance constante observée jusqu'en 2025, les prévisions pour 2026 sont établies avec une prudence. Cette orientation budgétaire s'explique par une baisse constatée des inscriptions au sein de l'école de musique et des structures d'accueil de loisirs.

1.6 Autres produits de gestion courante

Ces recettes sont principalement issues des loyers perçus pour l'occupation des bâtiments communaux par l'Inspection Académique, La Poste et la salle Ninet. Elles incluent également, de manière ponctuelle, les remboursements de sinistres versés par les assurances.

Pour l'exercice 2026, ces produits sont estimés à **25 305 €**. Cette prévision tient compte du départ de l'Inspection Académique de nos locaux durant l'été, ainsi que de l'impossibilité, par nature, d'anticiper d'éventuels remboursements de sinistres à venir.

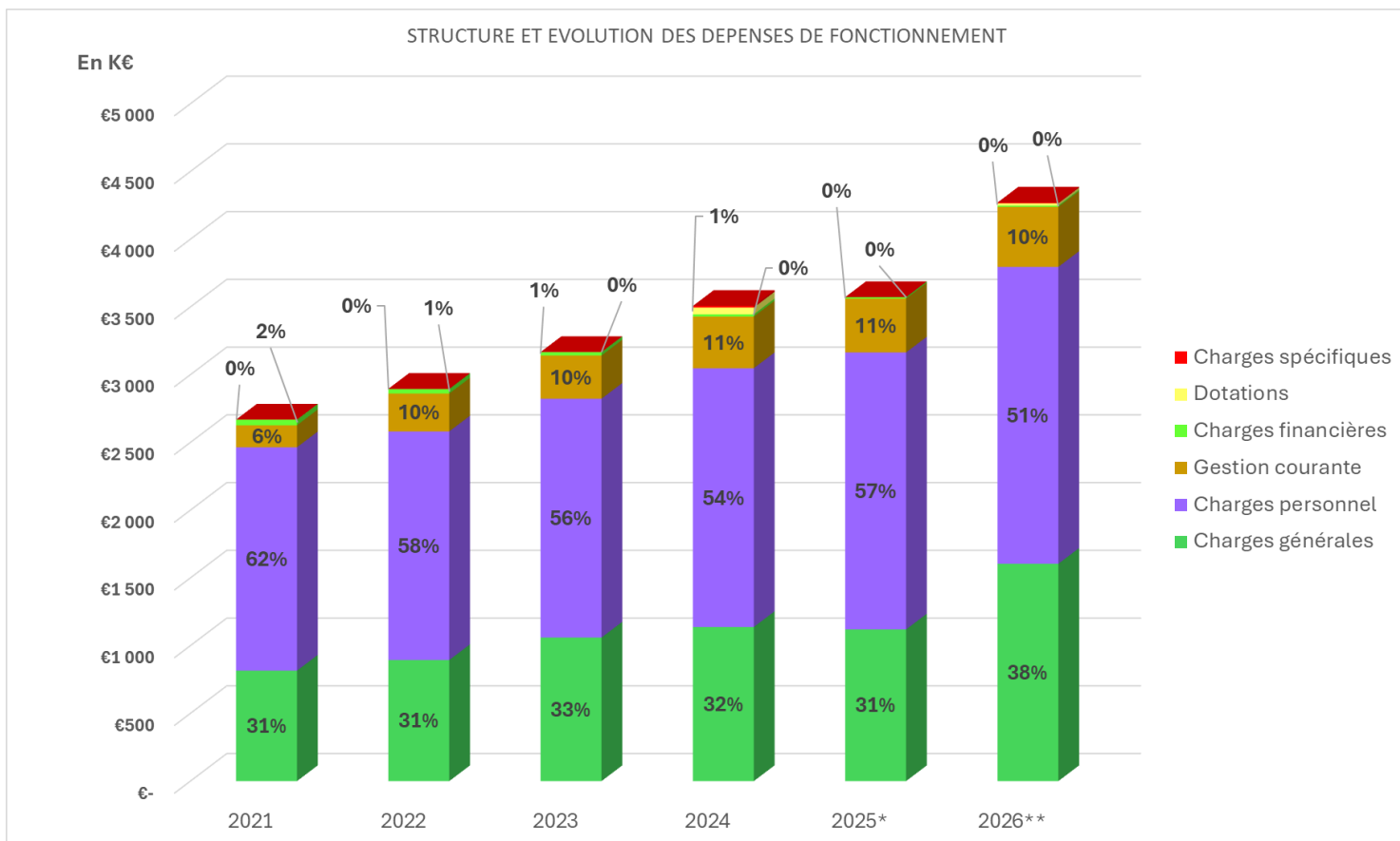
SYNTHESE DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Recettes réelles de fonctionnement 2021-2026

	2021	2022	2023	2024	2025*	2026**
CH. - 70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	209 120,16	231 942,56	259 875,86	271 038,46	285 388,25	261 900,00
CH. - 73 Impôts et taxes + CH. - 731 Fiscalité locale	2 390 488,03	2 609 783,59	2 656 935,45	2 791 395,91	2 814 525,53	2 761 080,00
CH. - 74 Dotations et participations	958 634,51	1 009 506,55	1 303 688,69	1 369 962,83	1 445 547,11	1 279 825,00
CH. - 75 Autres produits de gestion courante	17 637,38	36 572,40	23 195,06	62 875,45	61 754,64	25 305,00
CH. - 76 Autres produits de gestion courante	1,95	1,95	2,70	4,50	4,05	2,00
CH. - 77 Produits exceptionnels (art 773)			1 209,00	111,00		100,00
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 575 882,03	3 887 807,05	4 244 906,76	4 495 388,15	4 607 219,58	4 328 212,00

2 L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Composition et évolution des dépenses de fonctionnement de la commune



Evolution des dépenses de fonctionnement courant 2021 à 2026

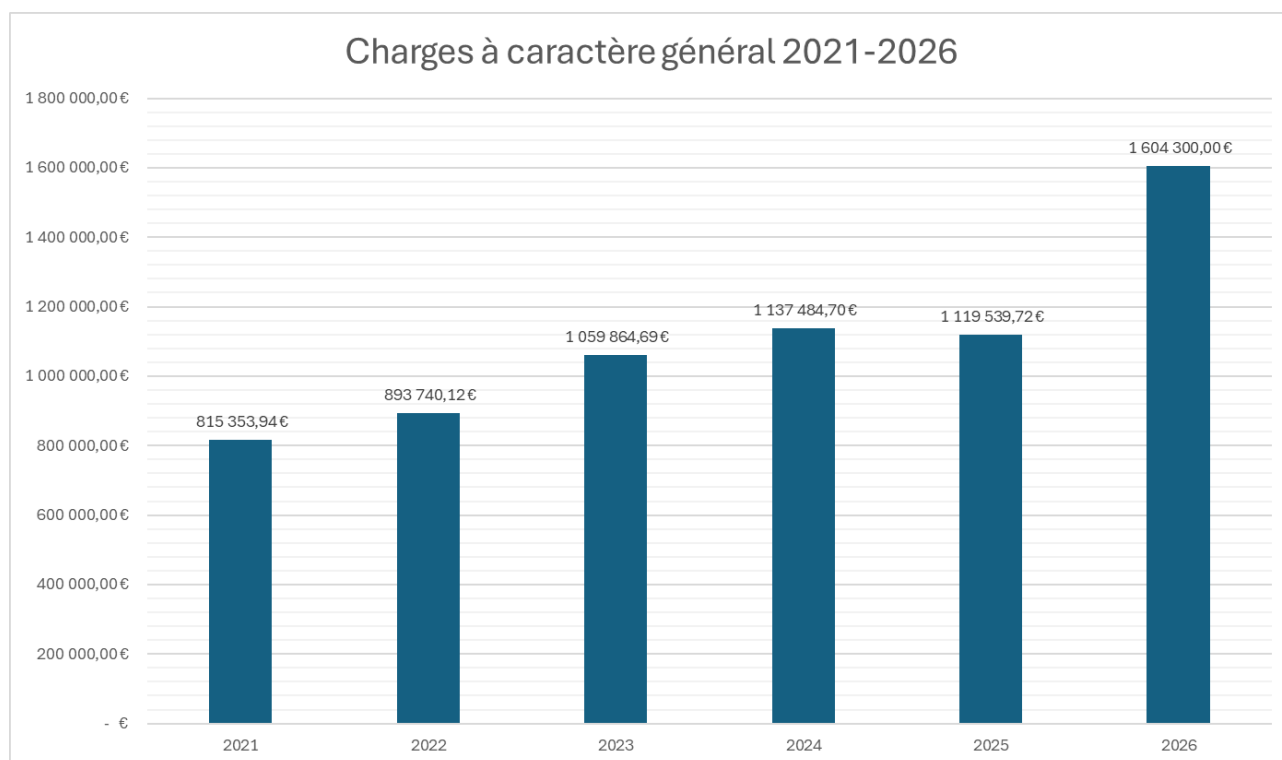
	2021	2022	Taux d'évolution 2021-2022	2023	2024	Taux d'évolution 2023-2024	2025*	2026**	Taux d'évolution 2025-2026
Charges à caractère général (Chap.11)	815 353,94	893 740,12	+ 9,61%	1 059 864,69	1 137 484,70	+ 7,32%	1 119 539,72	1 604 300	+ 43,30%
Charges de personnel et frais assimilés (Chap.12)	1 648 986,14	1 687 606,61	+ 2,34%	1 762 735,08	1 910 489,09	+ 8,38%	2 044 625,14	2 191 550	+ 7,19%
Autres charges de gestion courante (Chap.65)	162 507,67	279 372,40	+ 71,91%	318 927,67	381 084,54	+ 19,49%	397 913,28	471 615	+ 18,52%
<i>Dont Subventions d'équilibre versées aux budgets annexes EMC et CCAS</i>	43 000,00	55 766,47	+ 29,69%	47 872,91	112 174,75	+ 134,32%	98 051,88	100 000	1,99%
Charges financières (Chap.66)	41 267,12	33 763,80	-18,18%	25 420,05	16 553,24	-34,88%	10 373,06	9 140	-11,89%
Charges spécifiques (Chap.67)	-	1 247,00		-	12 007,52		-	5 000	
TOTAL GENERAL	2 668 114,87	2 895 729,93	+ 8,53%	3 166 947,49	3 457 619,09	+ 9,18%	3 572 451,20	4 281 605,00	+ 19,85%

* CFU non édité au jour du DOB

** Estimations susceptibles d'évoluer

2.1 Les charges à caractère général

Les charges à caractère général sont les dépenses qui permettent à la commune d'assurer son fonctionnement quotidien : électricité, chauffage, achat de petits matériels et fournitures (consommables), prestations de service (maintenance...), ainsi que les locations et les assurances.



Les charges à caractère général fluctuent en fonction de l'évolution des prix des matières premières, des fournitures et des obligations réglementaires (maintenance, contrôles périodiques...).

Elles représentent approximativement d'1/3 des dépenses de fonctionnement.

En 2025, nous avons constaté une légère diminution des dépenses de fonctionnement, principalement due à la baisse des coûts d'électricité, consécutive au passage à l'éclairage LED dans la quasi-totalité des bâtiments publics, notamment pour l'éclairage public.

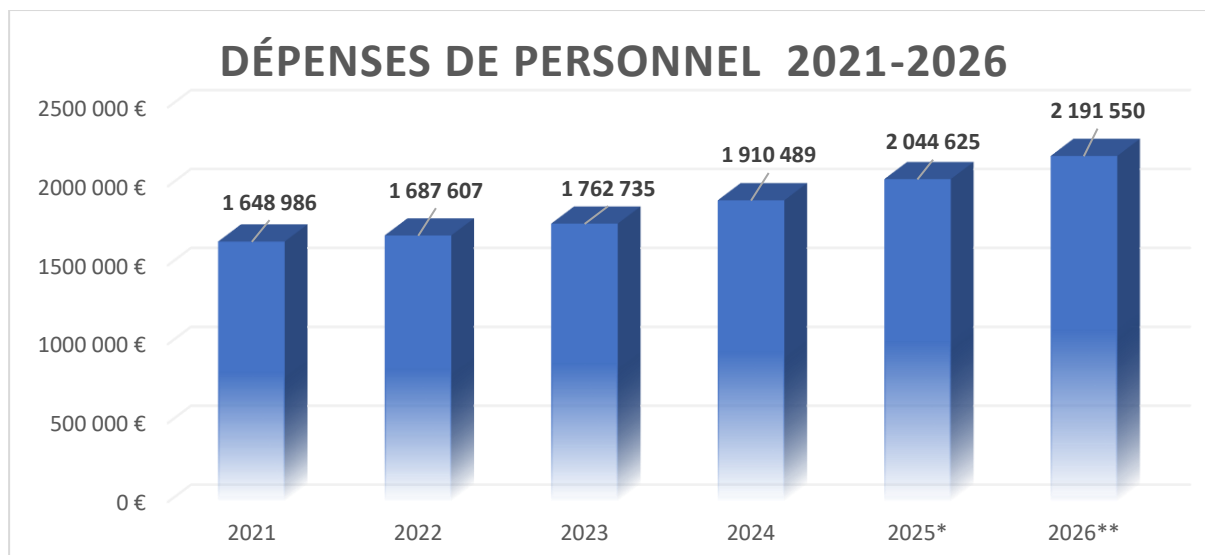
En 2026, nous prévoyons d'inscrire un budget plus élevé, pour plusieurs raisons :

- Le passage au service de restauration scolaire en self entraîne une légère augmentation du coût du repas par rapport à la situation antérieure.
- La hausse des dépenses d'électricité liée à l'intégration d'un bâtiment supplémentaire (la MJC), pour lequel nous ne disposons pas encore de recul, aucune facture n'ayant été reçue depuis son ouverture.
- La réalisation de nombreux travaux programmés sur les bâtiments et la voirie.
- L'augmentation du coût des transports pour les sorties scolaires et les activités de l'accueil de loisirs.

2.2 Les charges de personnel

Les dépenses de personnel représentent toujours le **1^{er} poste de dépense de notre collectivité**, et elles augmentent toujours progressivement.

La Commune de Rosières compte au 1^{er} janvier 2026, 42 ETP (équivalent temps plein).



Même si notre collectivité cherche à maîtriser l'évolution de ses dépenses de personnel, celles-ci augmentent

❖ Que s'est-il passé en 2025 ? :



- L'augmentation de 3 points des cotisations des employeurs territoriaux à la CNRACL (cotisations retraite dues par les employeurs territoriaux des agents des collectivités et des hôpitaux) estimée à environ + 41 000 €,
- Augmentation du SMIC de 2% depuis le 1^{er} novembre 2024, sur une année pleine,
- Obligation pour l'employeur de participer au risque prévoyance depuis 2025
- Nomination d'un agent catégorie A
- Le recrutement d'agents contractuels :
 - un chargé de communication (12 mois)
 - une assistante de direction (9 mois)
 - une assistante finances (8mois)
 - le maintien d'un chargé de mission affecté au service des finances (6 mois)
 - des agents au pôle enfance
- Le remplacement d'agents en congés maladie (maternité, maladie ordinaire...).
- La prise en compte du GVT (glissement vieillesse et technicité).

Plusieurs facteurs auront un impact sur l'évolution de la masse salariale et des charges de personnel en 2026 :

- **Évolution des cotisations sociales**

Augmentation de 3 points du taux de cotisation des employeurs territoriaux à la CNRACL, représentant un surcoût estimé à environ **+30 000 €**.

Cette hausse sera reconduite chaque année jusqu'en 2028.

- **Revalorisation du SMIC**

Revalorisation du SMIC de 1,2 % au 1er janvier 2026.

Cette évolution entraînera le versement d'une indemnité différentielle pour les agents dont la rémunération indiciaire demeure inférieure au SMIC.

- **Mise en œuvre de la participation employeur à la protection sociale complémentaire**

À compter de 2026, obligation pour la collectivité de participer au financement du risque santé des agents.

- **Effets en année pleine des décisions de gestion des ressources humaines**

- Prise en compte en année pleine de la nomination de trois stagiaires intervenues en 2025 (deux agents administratifs et un agent de police municipale).
- Retour en activité d'un agent de police municipale après une période de disponibilité, entraînant la présence de deux agents de police municipale sur une année pleine pour la première fois.
- Stagiairisation d'un agent du pôle enfance précédemment recruté sous contrat.
- Avancement de grade de deux agents suite à la réussite d'un concours de catégorie B.

- **Remplacement des agents absents**

Maintien du recours au remplacement d'agents en congés (maladie, maternité, congés divers), générant un coût supplémentaire pour la collectivité.

- **Prise en compte du GVT (Glissement Vieillesse Technicité)**

Intégration de l'impact du GVT, correspondant à l'évolution mécanique de la masse salariale à effectif constant.

Le GVT positif résulte :

- de l'avancement progressif des agents sur leur grille indiciaire (composante « vieillesse ») ;
- des évolutions de carrière (changements de poste, promotions, concours, modifications de régime indemnitaire ou indiciaire), constituant la composante « technicité ».

- **Évolution des charges d'assurance**

Augmentation du coût de l'assurance statutaire.

Les chiffres du 012 ne sont pas définitifs à ce jour mais sont estimés à 2 191 550€

2.3 Les autres dépenses de fonctionnement

2.3.1 Chapitre 65 : autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante correspondent pour l'essentiel aux subventions versées aux associations, aux indemnités des élus et les subventions d'équilibre.

Pour 2026, il est envisagé :

- D'inscrire 166 000 € pour les subventions aux associations,
- D'attribuer 50 000 € de subventions d'équilibre au CCAS,
- De prévoir 50 000 € de subvention au profit de la maison médicale afin d'équilibrer le budget de la maison médicale.

La loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local a été publiée au Journal officiel du 23 décembre 2025, après son adoption définitive le 8 décembre dernier par l'Assemblée nationale dans une version conforme à celle adoptée à l'unanimité par le Sénat le 22 octobre 2025.

Ce texte prévoit dans ses mesures, la revalorisation du montant maximal des indemnités de fonction des maires et de leurs adjoints dans les communes de moins de 20 000 habitants.

Le montant des indemnités a été inscrit au maximum de l'enveloppe soit 150 000€ charges comprises pour 2026

2.3.2 Chapitre 66 : charges financières

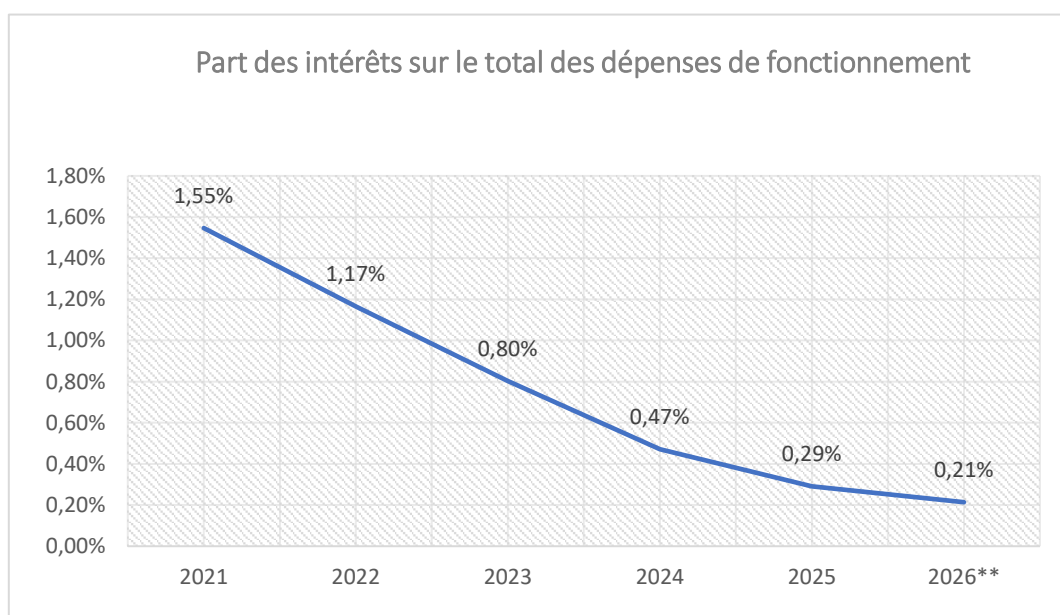
Les charges financières sont le remboursement des intérêts de la dette de la commune. C'est une dépense de fonctionnement, contrairement au capital amorti qui est une dépense d'investissement.

Depuis février 2023, le taux du livret A ne cesse de baisser (3% en 2023, 2.4% en février 2025, 1.7% en aout 2025) il est fixé au 1^{er} février 2026 à 1.5%.

Pour rappel, le taux de livret A constitue l'index de référence pour les encours de la Ville.

Toutefois, les charges financières continuent de diminuer, synonyme du désendettement de la commune.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026**
Intérêts Dette réglés à l'échéance	47 304 €	39 970 €	32 168 €	23 031 €	15 024 €	10 000 €
Intérêts courus nons échus	-6 037 €	-6 206 €	-6 748 €	-6 478 €	-4 651 €	-860 €
TOTAL INTERETS	41 267,12 €	33 763,80 €	25 420,05 €	16 553,24 €	10 373,06 €	9 140,00 €



SYNTHESE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Depenses réelles de fonctionnement 2021-2026

	2021	2022	2023	2024	2025*	2026**
CH. - 11 Charges à caractère général	815 353,94	893 740,12	1 059 864,69	1 137 484,70	1 119 539,72	1 604 300,00
CH. - 12 Charges de personne - 013 Atténuation de charges	1 578 225,36	1 641 083,42	1 702 055,60	1 879 421,79	2 005 093,91	2 191 550,00
CH. - 65 Autres charges de gestion courante	162 507,67	279 372,40	318 927,67	381 084,54	397 913,28	471 615,00
CH. - 66 Charges financières	41 267,12	33 763,80	25 420,05	16 553,24	10 373,06	9 140,00
CH. - 67 Charges spécifiques		1 247,00		12 007,52		5 000,00
CH. - 68 Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	275,00		277,00			17 100,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 597 629,09	2 849 206,74	3 106 545,01	3 426 551,79	3 532 919,97	4 298 705,00

* CFU non voté

** Montants prévisionnels

2EME SOUS-PARTIE : EN SECTION D'INVESTISSEMENT

1 L'EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT (reports compris)	2021	2022	2023	2024	2025*	2026**
Dotations, fonds divers et réserves (Chap.10)	497 421,97	839 496,03	337 147,33	226 148,14	1 245 016,30	525 376,23
Subventions d'investissement (Chap.13)	63 980,15	342 231,00	399 560,86	524 308,72	653 983,10	1 066 850,00
Emprunt (Chap.16)				-	-	-
Immobilisations corporelles (Chap.21)	28,00	-	-	-	11 776,80	-
Immobilisations en cours (Chap.23)	374,57	19 002,00	-	3 638,21	1 096,45	-
Opérations pour le compte de tiers (Chap.45)				58 884,00	11 776,80	-
TOTAL Recettes Réelles	561 804,69	1 200 729,03	736 708,19	812 979,07	1 923 649,45	1 592 226,23
Opérations d'ordre	284 397,39	312 808,75	542 728,51	433 499,93	356 286,40	1 399 408,77
TOTAL GENERAL	846 202,08	1 513 537,78	1 279 436,70	1 246 479,00	2 279 935,85	2 991 635,00

Les recettes d'investissement de 2025 ont augmenté par rapport à 2024, principalement en raison de l'affectation du résultat de l'exercice 2024 au financement de la section d'investissement, pour un montant de **1 057 724,28 €**. Cette affectation a permis d'éviter le recours à un emprunt.

Par ailleurs, la collectivité a perçu plusieurs subventions liées aux projets suivants et datant pour certains des années antérieures :

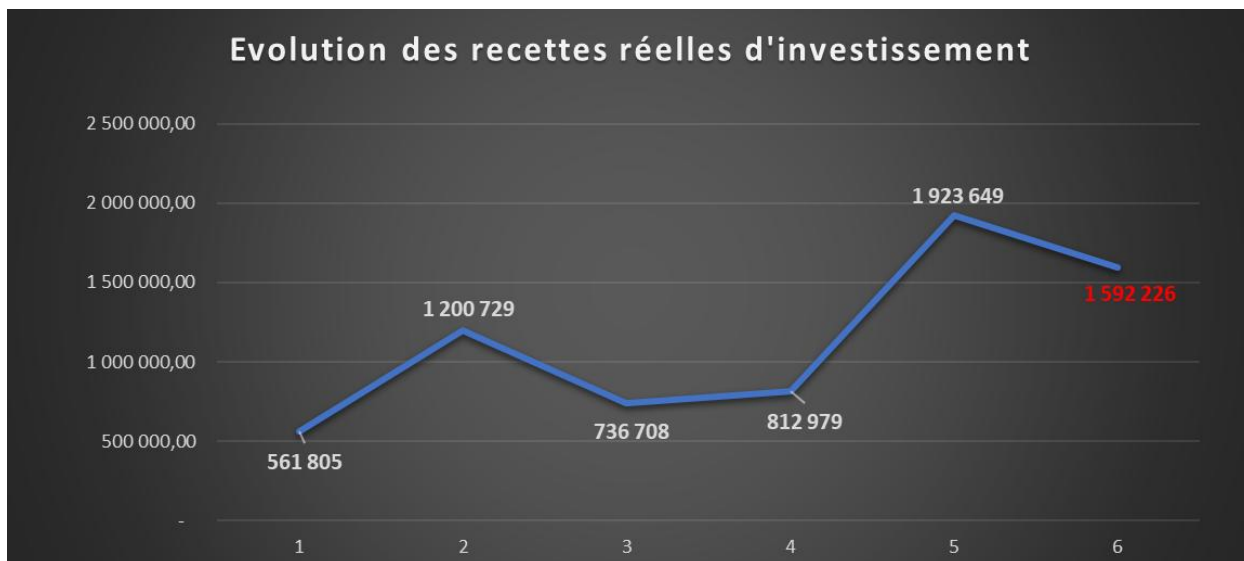
- L'aménagement du parvis de la Mairie,
- L'aménagement d'une voie verte,
- La construction de la Maison des Jeunes Caillotins,
- Le passage en éclairage public LED.

Pour 2026, une légère progression des recettes d'investissement est prévue, notamment :

Au chapitre 10 (dotations et fonds divers), avec une hausse des recettes issues du FCTVA, estimées à 250 000 €, soit une augmentation de 100 000 € par rapport à l'exercice précédent

Au chapitre 13 (subventions d'investissement), en raison des subventions restant à percevoir pour la Maison des Jeunes Caillotins et des prévisions liées aux projets à venir. Ces subventions sont estimées pour l'année 2026 à 1 066 850€

L'équilibre entre les dépenses et les recettes d'investissement se fera une fois de plus par le transfert du résultat de la section de fonctionnement vers la section d'investissement à hauteur de 754 280€



1.1 Le FCTVA

	2021	2022	2023	2024	2025	2026**
FCTVA	116 870,81 €	39 210,69 €	37 809,34 €	190 263,90 €	150 107,18 €	250 000,00 €

Le Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) permet aux collectivités territoriales de bénéficier d'une compensation partielle de la TVA acquittée sur certaines dépenses d'investissement et, dans certains cas, de fonctionnement, selon un taux forfaitaire et sous réserve du respect des critères d'éligibilité.

Depuis le 1er janvier 2015, le taux forfaitaire de compensation du FCTVA est fixé à **16,404 %**.

Pour 2026, le montant du FCTVA est estimé à **250 000 €**, notamment en raison des dépenses liées à la construction de la Maison des Jeunes Caillotins.

1.2 La Taxe d'aménagement :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Taxe d'aménagement	287 760,29 €	190 543,91 €	52 832,19 €	35 884,24 €	37 184,84 €	30 000,00 €
Part sur total des recettes en %	51%	16%	7%	4%	2%	2%

La taxe d'aménagement connaît une diminution marquée depuis plusieurs années. Cette baisse résulte principalement de difficultés de recouvrement constatées par les services municipaux, accentuées depuis 2022 et observées de manière significative en 2023, à la suite de l'entrée en vigueur d'une réforme modifiant profondément les modalités et les dates d'exigibilité de cette taxe.

La taxe d'aménagement est directement liée aux opérations de construction réalisées sur le territoire communal, en fonction notamment de la nature des projets, de leur superficie et de leur localisation.

En conséquence, la mise en œuvre de cette réforme s'avère complexe et génère d'importants retards de recouvrement, comme l'illustrent les écarts constatés entre les montants estimés et les montants effectivement perçus :

- **Année 2023** : montant estimé de 190 652 €, pour un montant perçu de 52 832 €, soit un manque à gagner de 72 % ;
- **Année 2024** : montant estimé de 277 791 €, pour un montant perçu de 35 884 €, soit un manque à gagner de 87 % ;
- **Année 2025** : montant estimé de 204 174 €, pour un montant perçu de 37 184 €, soit un manque à gagner de 82 %.

Pour l'année 2026 nous serons donc prudent et nous inscrirons 30 000€

Face à cette situation, le Maire a saisi les services de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ainsi que la Préfecture afin d'obtenir le versement des sommes dues à la commune et alerter sur la mise en péril des finances de la commune face à ce manque à gagner.

2 L'EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

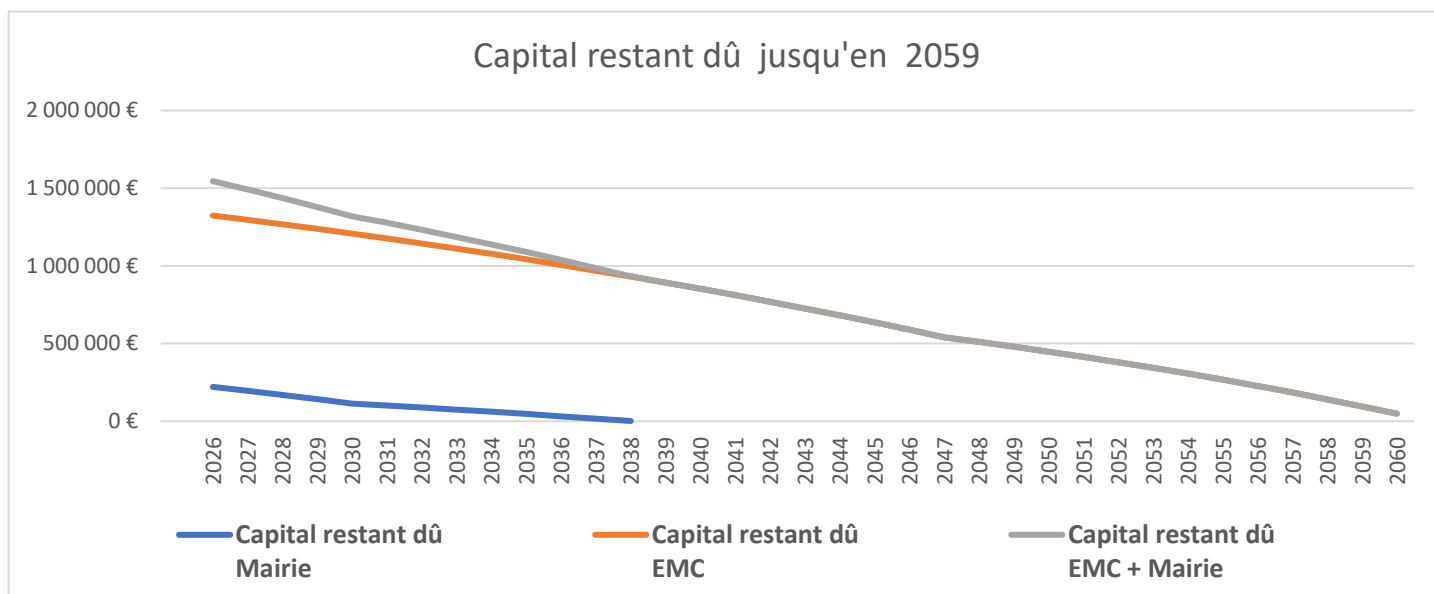
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (reports compris)	2021	2022	2023	2024	2025	2026**
Dotations, fonds divers et réserves (Chap.10)	59 740,36					
Emprunt (Chap.16)	163 988,15	170 990,57	178 772,02	160 662,70	105 894,27	26 000,00
Immobilisations incorporelles (Chap 20)	19 218,00	42 860,97	47 975,29	32 923,00	15 203,40	53 065,00
Subventions d'équipement versées (Chap 204)	162 228,36	8 021,70	24 885,57	290 013,76	14 693,76	16 400,00
Immobilisations corporelles (Chap.21)	228 893,07	207 515,49	463 817,60	239 042,08	276 694,09	1 319 495,00
Immobilisations en cours (Chap.23)	29 565,70	427 793,95	1 312 326,07	753 338,16	1 649 227,47	1 518 425,00
Opérations pour le compte de tiers (Chap.45)				58 884,00	11 776,80	
TOTAL Dépenses Réelles	663 633,64	857 182,68	2 027 776,55	1 534 863,70	2 073 489,79	2 933 385,00
Opérations d'ordre	34 186,00	34 707,47	226 945,81	89 927,11	69 244,01	58 250,00
TOTAL GENERAL	697 819,64	891 890,15	2 254 722,36	1 624 790,81	2 142 733,80	2 991 635,00

2.1 Le remboursement en capital des emprunts

Pour rappel, le remboursement du capital de la dette constitue une dépense d'investissement alors que les intérêts et les frais financiers sont des dépenses de fonctionnement

Le remboursement du capital est en constante augmentation car de nombreux emprunts arrivent à échéance. De ce fait, le remboursement du capital est plus important que celui des intérêts.

Au 01.01.2026, l'encours de la dette (y compris la maison médicale) s'élève à 1 545 215 €, il est seulement de 221 096 € hors maison médicale.



2.2 Les investissements prévisionnels pour 2026

Présentation des projets par commission :

URBANISME			
Lieu	Projet	Reports 2025 sur 2026	Nouveau Projet 2026
Commune	Plan Local Urbanisme		6 240 €
Rue Marcel Pagnol	Acquisition de terrain - Elargissement de la rue : partie AS21-AS200, AS22=AS202 et AS23=AS204 **Starcoffe/Jolly** (Frais d'acte inclus)	5 420 €	
	Alignement : Partie de AS 24 et AS 156 (propriété de Mon Logis) et partie de AS 155 (propriété de Christophe Garcia)	3 380 €	
	Alignement : AS 21, 22 et 23 (Stacoffe, Foquet EUROFONCIER)		
Deheurles	Acquisition de Terrain	500 €	
Maubert (Ragon)	Acquisition de Terrain	3 500 €	
Valeriennes	Acquisition parcelles AI 79 et 80	36 000 €	18 000 €
TOTAL URBANISME		48 800 €	24 240 €
		73 040 €	

VIE SCOLAIRE			
Lieu	Projet	Report 2025 sur 2026	Nouveau Projet 2026
Ecoles	Dome en osier dans l'espace ombrage		2 000,00 €
	Acquisition d'un PC		750,00 €
TOTAL VIE SCOLAIRE		- €	2 750 €

ADMINISTRATION			
Lieu	Projet	Report 2025 sur 2026	Nouveau Projet 2026
Mairie	Millesime intégral + betterstreet + Coffre fort		17 000 €
	Remplacement Matériel Informatique (Vidéo Projecteur, écrans, casques sans fil...)		4 000 €
	3 PC fixe accueil et 2 PC Portable		5 700 €
	Achat Chaises de Bureau		2 500 €
TOTAL ADMINISTRATION			29 200 €

SPORT			
Lieux	Projet	Report 2025 sur 2026	Nouveau Projet 2026
Gymnase	Acquisition d'une autolaveuse		6 200 €
TOTAL SPORT			6 200 €

BATIMENTS - MJC - BATIMENT TECHNIQUE - TOITURE SALLE DES FÊTES			
Lieu	Projet	Reports 2025 sur 2026	Nouveau Projet 2026
Ecoles	Ecoles - Etude thermique	3 450 €	
	Ecoles - Installation de clim dans dortoir, et AL		19 500 €
	Ecoles - Rénovation des batiments + Chauffage Ecole Maternelle	48 200 €	
	Ecoles - Thermostat connecté		10 000 €
	Ecoles - Rideaux occultants		9 000 €
	Ecole Maternelle - Intallation d'une alarme intrusion + incendie		7 500 €
Salle des fêtes	Salle des fêtes - Thermostat connecté		3 500 €
	Salle des fêtes - Modification de l'éclairage de la scene		3 000 €
	Salle des fêtes - Aménagement de nouvelles salles		
	Salle des fêtes- Modification du compteur Enedis + Terrassement	1 150 €	
Gymnase	Gymnase - Changement de la porte coulissante		6 300 €
	Gymnase - Refection des peintures		90 000 €
	Gymnase - Modification du coffret electrique		1 500 €
Mairie	Mairie -1er étage		20 000 €
	Mairie - Chaises salle du conseil		10 000 €
	Mairie - Passage en LED RDC + étage	7 500 €	
	Mairie - Installation de plexi dans les escaliers		10 000 €
Eclairage public	Rue Victor Hugo - Installation Communale Mise en éclairage LED	13 100 €	
SOUS-TOTAL BATIMENTS		73 400 €	190 300 €
Maison des Jeunes Caillotins	Aspirateur		1 000 €
	Baffle Acoustique + sepratif		15 000 €
	Mobilier	14 955 €	
	Construction d'un restaurant scolaire	50 000 €	
SOUS-TOTAL MJC		64 955 €	16 000 €
Batiment technique	Chemin des valeriennes - Etudes de sol	10 575 €	
	Parution Marché		1 000 €
	Petits matériels divers		20 000 €
	Construction du bâtiment technique (fouille + honoraires + travaux)	397 500 €	1 070 925 €
SOUS-TOTAL BATIMENT TECHNIQUE		408 075 €	1 091 925 €
Toiture salle des fêtes	Frais d'études - fissures	7 050 €	
	Annonces		1 000 €
	Désamiantage et réfection toiture		375 000 €
SOUS-TOTAL TOITURE Salle des fêtes		7 050 €	376 000 €
TOTAL		553 480 €	1 674 225 €
		2 227 705 €	

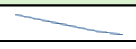
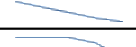
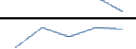
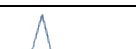
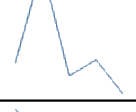
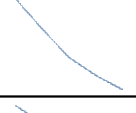
VOIRIE			
Lieu	Projet	Report 2025 sur 2026	Nouveau projet 2026
Derrière école	Etude - Sondage voirie Scholastique	5 000 €	
Rue l'Egalité	Pose de feux piétons sur signalisation	3 300 €	
rue Pasteur (à proximité de SOCOBOIS)	Aménagement - Création surbaissé	5 025 €	
Chemin des Mauberts	Aménagement du chemin	60 000 €	
Rue Victor Hugo	Aménagement des trottoirs en TV côté pair_	20 000 €	10 000 €
Parmentier Clos des Capucins	Création de jonction en enrobé	27 000 €	
Chasse aux Loups	voirie du passage surelevé	11 000 €	
Gabriel Deheurles	Cheminement piéton	5 850 €	
Jougier	Création trottoir et voirie	15 000 €	5 000 €
Deheurles/Egalité	Réparation réseaux et voirie	24 000 €	
Rue de l'égalité	provision rond point Comptoir du Malt	100 000 €	
Commune	PAVE	10 000 €	
Rue V Hugo de Leclerc	Enrobé		26 000 €
Au rond point de la gendarmerie	Enrobé		13 500 €
Commune	Panneaux pour voie cyclable		6 500 €
TOTAL VOIRIE		286 175 €	61 000 €
		347 175 €	

	Reports 2025 sur 2026	Nouveau Projet 2026	TOTAL REPORTS + PROJETS
TOTAL URBANISME	48 800 €	24 240 €	73 040 €
TOTAL VIE SCOLAIRE	- €	2 750 €	2 750 €
TOTAL ADMINISTRATION	- €	29 200 €	29 200 €
TOTAL SPORT	- €	6 200 €	6 200 €
TOTAL BATIMENTS	553 480 €	1 674 225 €	2 227 705 €
TOTAL SOCIAL ET CADRE DE VIE	33 400 €	187 915 €	221 315 €
TOTAL VOIRIE	286 175 €	61 000 €	347 175 €
TOTAL GENERAL	921 855 €	1 985 530 €	2 907 385 €

3EME SOUS-PARTIE : L'ANALYSE FINANCIERE

RATIOS 2021-2025							
	Montant en € 2021	Montant en € 2022	Montant en € 2023	Montant en € 2024	Montant en € 2025	Evolution 2021-2025	Taux d'évolution annuel moyen 2021/2025
FONCTIONNEMENT							
Total des produits de fonctionnement = A	3 610 028	3 930 049	4 345 502	4 628 835	4 680 194		5,3%
Produits réels de fonctionnement CAF	3 575 882	3 892 809	4 244 907	4 495 386	4 607 220		5,2%
dont : impôts locaux	1 611 697	1 659 327	1 831 226	1 867 396	1 899 820		3,3%
Fiscalité reversée par les GFP	468 516	468 516	468 516	468 516	466 083		-0,1%
Autres impôts et taxes	310 275	460 121	357 193	455 484	448 623		7,7%
Dotation globale de fonctionnement	652 148	681 827	941 351	943 145	974 731		8,4%
Autres dotations et participations	295 975	327 680	362 338	426 817	470 816		9,7%
dont : FCTVA	9 028	10 122	13 042	24 057	17 235		13,8%
Produits des services et du domaine	209 120	231 943	259 876	271 038	285 388		6,4%
Total des charges de fonctionnement = B	2 880 005	3 135 773	3 496 205	3 908 612	3 886 687		6,2%
Charges réelles de fonctionnement CAF	2 595 332	2 849 207	3 106 545	3 426 551	3 532 920		6,4%
dont : Charges de personnel (montants nets)	1 578 225	1 641 083	1 702 056	1 879 422	2 005 094		4,9%
Achats et charges externes (montants nets)	803 874	881 188	1 047 041	1 121 529	1 106 772		6,6%
Charges financières	41 267	33 764	25 420	16 553	10 373		-24,1%
Subventions versées	57 475	156 566	200 189	251 909	252 762		34,5%
Contingents(Contributions)	608	1 967	2 020	2 111	2 229		29,7%
Résultat comptable = A-B = R	730 023	794 276	849 297	720 223	793 507		1,7%
Capacité d'autofinancement brute = CAF	980 550	1 043 602	1 138 362	1 068 835	1 074 300		1,8%
Capacité d'autofinancement nette = CAF nette	816 562	872 612	959 590	908 172	968 405		3,5%
INVESTISSEMENT							
Total des recettes d'investissement budgétaires = C	846 202	1 513 538	1 279 437	1 246 479	2 279 936		21,9%
dont : Excédents de fonctionnement capitalisés	92 791	609 741	246 506		1 057 724		62,7%
Subventions reçues	63 980	342 231	399 561	465 213	653 983		59,2%
FCTVA	116 871	39 211	37 809	190 264	150 107		5,1%
dont : taxe d'aménagement	287 760	190 544	52 809	35 884	37 185		-33,6%
Amortissements	250 211	278 101	315 783	343 613	347 189		6,8%
Total des dépenses d'investissement budgétaires = D	697 820	891 890	2 254 722	1 624 751	2 142 734		25,2%
dont : Dépenses d'équipement	439 905	686 192	1 849 005	1 315 317	1 955 819		34,8%
Remboursement de dettes bancaires et assimilées	163 988	170 991	178 772	160 663	105 894		-8,4%
Besoin de financements de la section de la section d'investissement = D-C	- 148 382	- 621 648	975 286	378 272	- 137 202		-1,6%
Résultat d'ensemble	878 406	125 989	125 989	341 951	930 709		1,2%

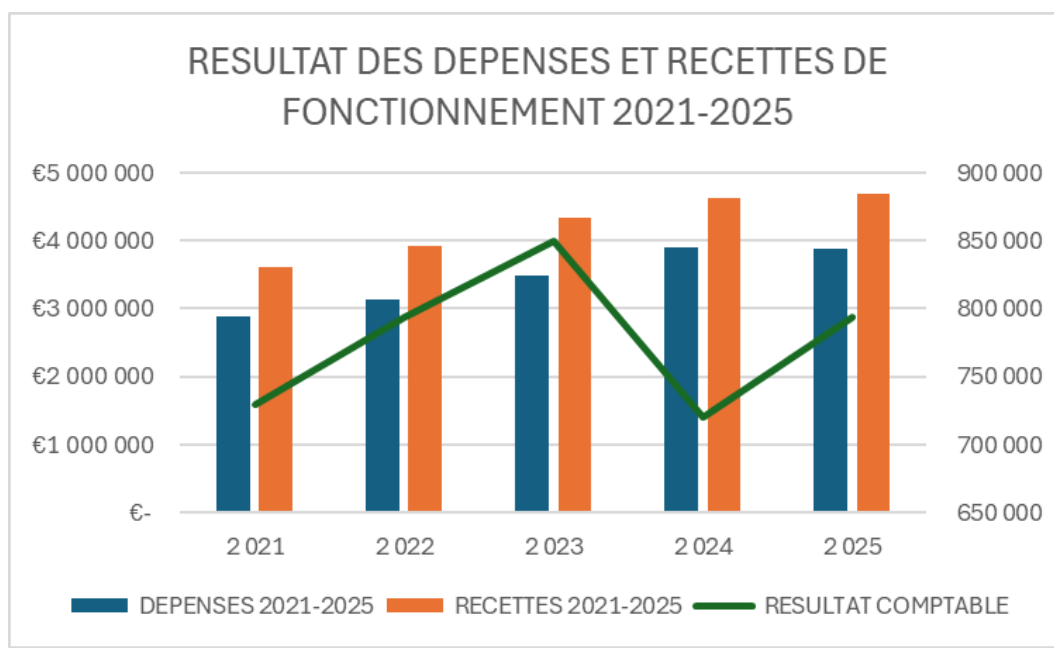
3EME SOUS-PARTIE : L'ANALYSE FINANCIERE

DETTES							
Encours total de la dette au 31 décembre (K restant dû)	837 415	666 425	487 653	326 990	221 096		-23,4%
dont encours des dettes bancaires et assimilées	837 415	666 425	487 653	326 990	221 096		-23,4%
Annuité des dettes bancaires et assimilées (K+i)	205 255	204 754	204 192	177 216	116 267		-10,7%
FONDS DE ROULEMENT en fin d'exercice	2 440 006	3 220 213	2 847 978	3 239 930	3 112 902		5,0%
<u>FONDS DE ROULEMENT exprimé en jours de dépenses</u> = valeur recommandée > 30 jours Mesure le niveau d'excédent conservé par la collectivité en début et fin d'exercice budgétaire	343,16	412,53	334,62	345,12	321,61		-1,3%
<u>CAPACITE DE DESENDETTEMENT</u> = valeur recommandée < 10 ans Mesure la solvabilité de la collectivité : nombre d'année	0,85	0,64	0,43	0,31	0,21		-24,8%
<u>TAUX D'EPARGNE BRUTE</u> = valeur recommandée > 10% % d'épargne dégagée par la collectivité destinée à financer le remboursement du K de la dette et les dépenses d'invest	27,42%	26,81%	26,82%	23,78%	23,32%		-3,2%

1 DYNAMIQUE DU FONCTIONNEMENT : UN EFFET CISEAUX MAITRISE

La section de fonctionnement affiche une santé solide malgré un contexte inflationniste.

- Recettes de fonctionnement : Elles progressent en moyenne de 5,3 % par an. Cette croissance est portée par le dynamisme des bases fiscales (Impôts locaux : +3,3 %) et une hausse significative des dotations (+8,4 % pour la DGF et +9,7 % pour les autres participations).
- Dépenses de fonctionnement : L'évolution des charges (+6,2 %) est légèrement supérieure à celle des produits. Les charges de personnel, principal poste, augmentent de manière contenue à 4,9 % en moyenne, tandis que les charges à caractère général progressent de 6,6 %.
- Résultat : Le résultat comptable reste positif et stable autour de 793 k€ en 2025.



Les recettes de fonctionnement augmentant de 5.3% / an et les dépenses de fonctionnement de 6.2% par an, il est essentiel de comprendre que si l'évolution se poursuit ainsi, l'effet ciseaux deviendra défavorable.

Si cette tendance devait se prolonger, elle nécessiterait des ajustements afin de préserver la dynamique d'épargne.

2 ANALYSE DE L'ÉPARGNE ET DE L'AUTOFINANCEMENT

Actuellement, l'épargne de la collectivité demeure à un niveau très satisfaisant, garantissant sa capacité à investir.

2.1 Épargne brute (CAF brute)

Epargne brute = Recettes Réelles de Fonctionnement – Dépenses Réelles de Fonctionnement.

Ce ratio est un indicateur important d'une analyse de solvabilité ; elle mesure la capacité de la commune à dégager des ressources propres sur son cycle de fonctionnement courant et ainsi permet de mesurer les marges de manœuvre. La CAF doit permettre de couvrir a minima le remboursement en capital des emprunts. En effet, la CAF constituant la seule ressource d'investissement véritablement propre à la collectivité, elle est supposée couvrir l'annuité de la dette.

La section de fonctionnement présente une évolution globalement favorable. Les produits de fonctionnement ont progressé de manière significative sur la période, passant d'environ 3,6 M€ à 4,68 M€, traduisant une dynamique positive des ressources de la collectivité (fiscalité, dotations, recettes diverses).

Dans le même temps, les charges de fonctionnement ont également augmenté, atteignant près de 3,89 M€. Si cette progression est importante, elle demeure globalement maîtrisée, avec une stabilisation observée sur la dernière année.

Cette évolution appelle toutefois à la vigilance afin de préserver la trajectoire financière de la collectivité.

La capacité d'autofinancement (CAF) brute se maintient à un niveau élevé, autour de 1,07 M€, tandis que la CAF nette atteint près de 968 k€.

Ces niveaux témoignent d'une forte capacité de la collectivité à dégager une épargne, constituant un levier essentiel pour le financement de ses investissements.

Le taux d'épargne brute, supérieur à 20 %, reste largement au-dessus du seuil de référence de 10 %, confirmant la solidité de la situation financière.

La **capacité de désendettement** est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette (Capacité de désendettement = encours de la dette/épargne brute).

Elle permet de mesurer le nombre d'années théoriques nécessaires pour éteindre la dette bancaire, à capacité d'autofinancement brute constante.

Notre capacité de désendettement est exceptionnelle. En 2025, il ne faudrait que **0,21 année** (environ 2,5 mois) de CAF pour rembourser intégralement la dette. La valeur recommandée étant de moins de 10 ans, la collectivité dispose d'une capacité d'emprunt quasi intacte pour de futurs projets.

2.2 Épargne nette (ou CAF nette ou Épargne disponible)

Epargne nette = Épargne brute – remboursement du capital des emprunts.

L'épargne nette correspond à la **capacité d'autofinancement nette (CAF nette)**, c'est-à-dire l'excédent dégagé par la section de fonctionnement après remboursement du capital de la dette.

Elle mesure donc la **marge de manœuvre réelle** dont dispose la collectivité pour financer ses investissements sans recourir à l'emprunt.

Pour 2025, cette épargne nette est de 968 405 € (en augmentation de 20 % depuis 2021).

Le maintien d'une épargne nette positive traduit :

- ✓ Une maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- ✓ Une gestion prudente de l'endettement,
- ✓ Une capacité à préserver des marges de manœuvre pour l'avenir.

Cette situation permet de limiter le recours à l'emprunt et de contenir l'évolution de la dette, tout en poursuivant un programme d'investissement ambitieux au service des habitants.

3 STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

3.1 Etat de la dette au 01/01/2026

Année	Capital restant dû Mairie	Capital restant dû EMC	Capital restant dû EMC + Mairie	Encours de la dette/hab *
2026	221 095,86	1 324 120,00	1 545 215,86	300,51
2027	195 632,55	1 296 091,00	1 491 723,55	
2028	169 089,22	1 267 291,00	1 436 380,22	
2029	141 419,85	1 237 698,00	1 379 117,85	
2030	112 576,52	1 207 291,00	1 319 867,52	
2031	100 617,58	1 176 045,45	1 276 663,03	
2032	88 108,53	1 143 938,06	1 232 046,59	
2033	75 024,06	1 110 944,43	1 185 968,49	
2034	61 337,71	1 077 039,46	1 138 377,17	
2035	47 021,78	1 042 197,40	1 089 219,18	
2036	32 047,32	1 006 391,72	1 038 439,04	
2037	16 384,04	969 595,19	985 979,23	
2038	1 738,85	931 779,78	933 518,63	
2039		892 916,72	892 916,72	
2040		852 976,39	852 976,39	
2041		811 928,36	811 928,36	
2042		769 741,36	769 741,36	
2043		726 383,24	726 383,24	
2044		681 820,93	681 820,93	
2045		636 020,47	636 020,47	
2046		588 946,91	588 946,91	
2047		540 564,42	540 564,42	
2048		511 016,11	511 016,11	
2049		480 237,33	480 237,33	
2050		448 190,25	448 190,25	
2051		414 835,96	414 835,96	
2052		380 134,43	380 134,43	
2053		344 044,50	344 044,50	
2054		306 523,82	306 523,82	
2055		267 528,86	267 528,86	
2056		227 014,82	227 014,82	
2057		184 935,66	184 935,66	
2058		141 244,01	141 244,01	
2059		95 891,15	95 891,15	
2060		48 826,98	48 826,98	

3.2 Dette répartie par organisme prêteur au 01/01/2026

DETTES PAR ORGANISME

		CAISSE D'EPARGNE 	CRCA TROYES 	CAISSE DES DEPOTS 	TOTAL GENERAL
2026	Mairie	221 095,86			221 095,86
	EMC		390 328,06	933 791,65	1 324 119,71
TOTAL 2026		221 095,86	390 328,06	933 791,65	1 545 215,57
2027	Mairie	195 632,55			195 632,55
	EMC		373 114,42	922 976,21	1 296 090,63
TOTAL 2027		195 632,55	373 114,42	922 976,21	1 491 723,18
2028	Mairie	169 089,22			169 089,22
	EMC		355 769,96	911 520,86	1 267 290,82
TOTAL 2028		169 089,22	355 769,96	911 520,86	1 436 380,04
2029	Mairie	141 419,85			141 419,85
	EMC		338 293,68	899 404,75	1 237 698,43
TOTAL 2029		141 419,85	338 293,68	899 404,75	1 379 118,28
2030	Mairie	112 576,52			112 576,52
	EMC		320 684,58	886 606,42	1 207 291,00
TOTAL 2030		112 576,52	320 684,58	886 606,42	1 319 867,52
2031	Mairie	100 617,58			100 617,58
	EMC		302 941,65	873 103,80	1 176 045,45
TOTAL 2031		100 617,58	302 941,65	873 103,80	1 276 663,03
2032	Mairie	88 108,53			88 108,53
	EMC		285 063,88	858 874,18	1 143 938,06
TOTAL 2032		88 108,53	285 063,88	858 874,18	1 232 046,59
2033	Mairie	75 024,06			75 024,06
	EMC		267 050,24	843 894,19	1 110 944,43
TOTAL 2033		75 024,06	267 050,24	843 894,19	1 185 968,49
2034	Mairie	61 337,71			61 337,71
	EMC		248 899,69	828 139,77	1 077 039,46
TOTAL 2034		61 337,71	248 899,69	828 139,77	1 138 377,17
2035	Mairie	47 021,78			47 021,78
	EMC		230 611,20	811 586,20	1 042 197,40
TOTAL 2035		47 021,78	230 611,20	811 586,20	1 089 219,18
2036	Mairie	32 047,32			32 047,32
	EMC		212 183,72	794 208,00	1 006 391,72
TOTAL 2036		32 047,32	212 183,72	794 208,00	1 038 439,04
2037	Mairie	16 384,04			16 384,04
	EMC		193 616,19	775 979,00	969 595,19
TOTAL 2037		16 384,04	193 616,19	775 979,00	985 979,23
2038	Mairie	1 738,85			1 738,85
	EMC		174 907,54	756 872,21	931 779,75
TOTAL 2038		1 738,85	174 907,54	756 872,21	933 518,60

CONCLUSION

Dans l'ensemble, la situation financière de la collectivité est très saine. Elle repose sur :

- Une section de fonctionnement excédentaire,
- Une capacité d'autofinancement élevée,
- Un endettement très limité,
- Une trésorerie confortable.

Toutefois, plusieurs points de vigilance doivent être soulignés :

- La progression des charges de fonctionnement, susceptible de réduire la capacité d'épargne à moyen terme
- Les retards de recouvrement de certaines recettes d'investissement, susceptibles de générer des tensions ponctuelles de trésorerie.

Dans ce contexte, la poursuite d'une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement et une anticipation renforcée des recettes d'investissement constituent des enjeux majeurs pour garantir la pérennité de la trajectoire financière de la collectivité